

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

Le cœur du Parc national constitue une mosaïque de milieux structurée autour d'importants réservoirs forestiers, entrecoupés ou bordés par d'étroites vallées à dominante prairiale. L'eau est très présente, sous forme de petits chevelus de tête de bassin versant en forêt et de cours d'eau dans les vallées ainsi que dans de nombreux milieux humides. Ces écosystèmes sont riches d'une importante biodiversité et font, en dehors de certaines cibles patrimoniales et zones dites de friches, l'objet d'une gestion humaine dans un but d'exploitation des ressources. Au niveau mondial, la biodiversité connaît une érosion rapide, sous l'effet des changements globaux qui agissent également à l'échelle de notre territoire.

Au-delà de la conservation des cibles patrimoniales, un Parc national a pour mission de préserver l'ensemble de son patrimoine naturel. Le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité locale dépendent du maintien de la fonctionnalité des habitats naturels ainsi que de la maîtrise des facteurs qui leur portent atteinte.

La fonctionnalité des écosystèmes repose en grande partie sur le maintien des continuités écologiques. Elles permettent le déplacement des espèces en leur sein pour qu'elles accomplissent leur cycle de vie et donc sur l'efficacité des trames vertes et bleues identifiées à l'échelle de son territoire, dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable pour l'égalité du territoire (SRADDET).

Au regard des caractéristiques du cœur, la poursuite de cet objectif repose sur la consolidation de la trame boisée, tout en améliorant ses interactions avec des espaces prairiaux et la mise en place d'infrastructures agro-écologiques. Parallèlement, la trame bleue se doit d'être également renforcée. Plus globalement, les écosystèmes et la biodiversité doivent être préservés d'atteintes irréversibles.

Mesure n°1. Conforter la qualité de la trame boisée

[...]

MESURE N°1. CONFORTER LA QUALITÉ DE LA TRAME BOISÉE

En complément des actions conduites pour préserver les forêts du cœur (objectifs 3 et 4) constituant des réservoirs de biodiversité, la préservation des corridors écologiques boisés et de la fonctionnalité de cette trame est prioritaire.

La trame boisée est composée de tous les éléments fixes du paysage qu'ils soient arborées ou arbustifs. Le maintien de leur fonctionnalité nécessite prioritairement de limiter leur disparition. Ainsi, la destruction de haies, de bosquets (> 5 ares), de boisements rivulaires et d'arbres d'alignement est interdite. Il en est de même pour les arbres isolés dans les prairies patrimoniales sauf en cas de dangerosité ou de risques sanitaires. Les coupes relevant de leur gestion courante sont encadrées compte tenu des forts enjeux écologiques et paysagers qui y sont

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

liés.

En complément de ces dispositions, des actions de renforcement et restauration de la fonctionnalité de la trame boisée sont menées pendant la durée de la charte. En lien avec la trame verte et bleue, l'établissement public élabore un « Plan arbres ». Il vise à promouvoir la place de l'arbre dans le parc national à des fins patrimoniales naturelles, culturelles et paysagères et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation aux enjeux d'entretenir durablement, voire de replanter, diverses infrastructures agroécologiques à caractère boisé. Il s'agit aussi de développer l'agroforesterie, tant pour la biodiversité forestière que pour les services écosystémiques qu'elles rendent. En partenariat avec les syndicats de bassins versants et les fédérations de pêche, il propose aux propriétaires et à leur gestionnaire de s'engager dans une charte de bonne gestion des arbres isolés et des boisements rivulaires. À l'échéance de la charte, l'objectif est de couvrir 75% du linéaire rivulaire du cœur, avec cette charte de bonne gestion.

Concernant les arbres isolés en cœur, l'ambition au terme de la première charte, est de mener des actions permettant d'accroître leur densité. À l'échéance de la charte, 600 arbres supplémentaires sont attendus soit 0.25 arbre par hectare.

Pour atteindre ces objectifs, l'établissement public mobilise des moyens techniques ou financiers. En lien avec les programmes existants et à venir, des mesures contractuelles sont développées prioritairement en cœur, pour favoriser l'implantation et la bonne gestion des infrastructures agro-écologiques à caractère boisé. Ce sont notamment des mesures type MAEC impliquant un plan de gestion des haies, bosquets ou arbres isolés, le financement d'arbres truffiers ou fruitiers en plein champ, etc. Ces actions sont menées en concertation avec le programme agri-faune mis en œuvre dans le cœur.

? Voir aussi l'orientation n° 6 – Améliorer l'état des continuités écologiques

? Voir aussi l'orientation n° 9 – accompagner une chasse respectueuse

? Voir aussi l'orientation n° 17 – Préserver la qualité paysagère

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- fait l'état des lieux	- prennent en compte dans leur gestion communale	État
- porte à connaissance	- mènent des actions exemplaires	Régions, Départements et communes
- sensibilise	- informent leurs habitants	Organismes agricoles
- contractualise		Propriétaires et leurs exploitants
- recherche et mobilise des moyens techniques et financiers		Syndicats de bassins versants Fédérations départementales de protection des milieux aquatiques

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

EXEMPLES D' ACTIONS

- Inventorier les arbres remarquables isolés.
- Monter ou coordonner des Projets Agro environnementaux climatiques
- Élaborer puis contractualiser une charte de bonne gestion des boisements rivulaires et des arbres isolés.
- Créer des corridors écologiques à l'échelle de plusieurs exploitations agricoles (haies, agroforesterie, bandes enherbées).

[...]

Pages 42 et 43

Référence ID de l'article : #5817

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-06 13:40